

Image not found or type unknown



Est-il interdit d'être payé sous le Smic brut ou le Smic net ?

Par **FDev**, le **14/11/2023** à **09:03**

Bonjour,

Le Smic brut : 1747,20€
Mon salaire brut : 1774,99€

Le Smic net : 1383,09€
Mon salaire net : 1360,47€

Mon métier : développeur web

Ma question est la suivante :
Légalement, est-il interdit d'être payé sous le Smic brut ou le Smic net ?

Merci d'avance pour vos réponses

Par **janus2fr**, le **14/11/2023** à **10:26**

Bonjour,

Il n'y a qu'un SMIC, difficile de vous suivre quand vous parlez d'un coté du SMIC brut et de l'autre de votre SMIC brut ! Je suppose que vous voulez parler de votre salaire brut ?

Pour répondre à votre interrogation, seul compte le SMIC brut. Le SMIC net donné sur différents documents est donné à titre indicatif. Le net varie d'une entreprise à l'autre en fonction des différentes retenues propres à chaque cas.

Votre salaire brut étant bien au moins égal au SMIC brut, tout est en règle.

Par **Prana67**, le **14/11/2023 à 10:32**

Bonjour,

Janus vous a répondu sur la parie légale.

Mon commentaire perso, si vous êtes effectivement développeur web vous devriez facilement trouver une entreprise qui vous paie beaucoup mieux que ça.

Par **Visiteur**, le **14/11/2023 à 10:33**

BONJOUR

Le raisonnement se tient généralement en SMIC BRUT..., les charges ou cotisations sociales n'étant pas les mêmes dans toutes les entreprises.

Par **Visiteur**, le **14/11/2023 à 11:04**

Oups, pardon, on s'est croisés.